

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

**Présents :** Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Yves CONVERS, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Agnès MERCIER, Angèle CROZET, Mrs Fabrice PRADIER, Sébastien MIALON, André ARSAC, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE.

**Absent représenté :** Mr Christophe GIRAUD (représentée par Monsieur Michel ARCIS)

**Absent :** Monsieur Patrick ROCHE

Madame Véronique MORETTON a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 28 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 1599 et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéro 1237 (3 Artaud)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 220 (75 rue Saint Pierre)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section E numéro 832 (2 route des Fontaines – Saint Victor)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 243 (67 rue Saint Pierre)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 406 (11 allée des Condamines)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

### Délibérations diverses :

**Installation d'un parc photovoltaïque – Appel à manifestation d'intérêt :** Monsieur le Maire présente le courrier de Mr ROLLE, exploitant de la carrière de Lachamp au Mont, qui souhaite installer un parc photovoltaïque sur les parcelles qu'il a déjà exploitées et qu'il doit désormais réhabiliter en les couvrant de terre. Il demande à la commune si elle serait intéressée pour étendre ce parc sur les parcelles sectionales appartenant à la commune, ceci afin de constituer une centrale de taille plus importante. Une collaboration permettrait de réduire les coûts de raccordement et d'installation, de contribuer à la transition énergétique en produisant une énergie renouvelable, et de générer des revenus pour la commune grâce aux loyers qui seraient perçus. Il ajoute que la commune n'aurait aucun investissement à réaliser et que le nouveau zonage du PLUi devrait le prendre en compte. Seul un appel à manifestation d'intérêt devrait être lancé et publié pendant 21 jours au minimum afin qu'une entreprise fasse acte de candidature pour porter ce projet. De l'avis général, ce type de centrale présente un réel intérêt et est en accord avec la stratégie communale en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique. En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande à Monsieur le Maire de demander l'avis des habitants de la section du Mont sur le sujet et de publier un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'un parc photovoltaïque, et ce jusqu'au 30 décembre 2021 ;
- Soutient et autorise la société qui sera choisie lors d'un appel à manifestation d'intérêt à mener ce projet photovoltaïque de manière exclusive et à réaliser les études nécessaires sur la commune du Monastier-sur-Gazeille.

**Acquisition du parking de l'HLM le Belvédère :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'acquisition du parking de l'HLM le Belvédère évoqué lors de précédentes séances. Il ajoute que cette acquisition pourrait permettre d'installer un module de chauffage supplémentaire susceptible d'alimenter le réseau de chaleur qui va être créé Place du Vallat et de créer des places de stationnement supplémentaires à proximité du centre. Il indique que le principe de cette acquisition a été validé par l'OPAC 43, propriétaire de la parcelle, à la condition que des places de stationnement soient réservées aux locataires de l'HLM. L'OPAC

propose que la Commune achète tout ou partie de la parcelle concernée et mette à disposition par convention un certain nombre de places.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AB numéro 65, représentant le parking de l'HLM Le Belvédère, sise 3 Montée du Ruisseau, d'une contenance d'environ 950 m<sup>2</sup> ;
- Décide que le prix d'achat de cette parcelle de terrain est fixé à 10 €uros le m<sup>2</sup> ;
- Indique que cette acquisition est effectuée dans le but de créer des places de parking publiques supplémentaires et pour l'installation future d'un module de chauffage ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage qui permettra d'extraire de la parcelle AB 65 le bâti constitué par l'HLM le Belvédère ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif qui permettra de régulariser cette acquisition ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'OPAC 43 une convention permettant la mise à disposition des locataires de 12 places de parkings.

**Création d'un parking sous la maison de convalescence :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'un parking sous la maison de convalescence afin d'aménager des places de stationnement pour les visiteurs et les employés, ce qui permettrait de dégager la voie d'accès au Centre de Loisirs et à la mairie qui est souvent encombrée et de faciliter la circulation. Etant donné que les négociations n'ont pu aboutir ces dernières années en raison d'un nombre très important d'héritiers dont un certain nombre résident à l'étranger, Mr le Maire propose de lancer une déclaration d'utilité publique afin de pouvoir acquérir tout ou partie de ce terrain. Il rappelle qu'une étude et un chiffrage avaient été réalisés pour la création de 20 places de stationnement et que le coût des travaux s'élève à environ 27 000 € HT. Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à lancer une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de tout ou partie de la parcelle cadastrée section B numéro 1489.

**Sécurisation du Viaduc de la Recoumène – Mission CT et SPS :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de sécurisation du Viaduc de la Recoumène. Il rappelle qu'un appel d'offres avait été lancé pour le choix d'une mission de contrôle technique et d'un bureau de coordination Sécurité et Protection de la Santé. Il présente donc les offres reçues. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'offre de l'entreprise SOCOTEC pour une mission de contrôle technique pour un montant de 1 045 € HT, avec un montant de 370 € HT supplémentaire par mois en cas d'allongement de la durée de la mission ;
- D'approuver l'offre de l'entreprise SOCOTEC pour une mission de coordination pour la santé et la sécurité pour un montant de 1 194.75 € HT avec un montant de 420 € HT supplémentaire par mois en cas d'allongement de la durée de la mission ;
- Autorise Mr le Maire à signer les marchés avec l'entreprise concernée.

**Aménagement de la Place du Vallat – Eclairage public :** Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'accord de principe donné par le Conseil lors d'une précédente séance au projet d'aménagement de la Place du Vallat. Il ajoute qu'un avant-projet a été réalisé pour l'éclairage public en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. Le coût de ces travaux aux conditions économiques actuelles serait de 67 791.89 € HT, la participation communale s'élevant à 37 285.54 €uros, soit 55% du coût total une fois la participation du Syndicat déduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avant-projet présenté par Monsieur le Maire et de confier la réalisation de ces travaux au SDE 43. Le Conseil approuve également le montant de la participation de la commune à hauteur de 37 285.54 €uros et indique que cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif.

**Régularisations foncières – RD 500 et 535 - Meyzoux :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Département concernant plusieurs régularisations foncières sur la RD 500 et la RD 535. En effet, il apparaît que suite à différents travaux d'aménagement réalisés par le Département, certaines parcelles appartenant à la section de Meyzoux ont dû être utilisées en partie afin de réaliser la voirie départementale. Il est donc nécessaire de régulariser ces emprises foncières en cédant au Département les parcelles concernées.

En application de l'article L 2411.6 II du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'absence de commission syndicale, le Conseil Municipal peut valablement délibérer pour la vente ou le changement d'usage des parcelles sectionales sans demander l'avis préalable des habitants de la section pour les actes nécessaires à l'exécution d'un service public ou pour les opérations dites d'utilité publique. En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la rétrocession au Département de Haute-Loire des parcelles C 2179 et C 1964 pour un montant de 42 € et de la parcelle C 1743 pour un montant de 32.94 €, et autorise Mr le Maire à signer, pour le compte de la section de Meyzoux, l'acte administratif de vente concernant ces trois parcelles dont la rédaction sera effectuée par le service Administration du Département. Le Conseil Municipal indique enfin que la recette de la vente de ces trois parcelles sera portée sur l'état annexe au budget primitif pour la section des Habitants de Meyzoux.

**Sectional de la Borie – avenant au bail rural :** Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que deux agriculteurs de la section de la Borie exploitent deux lots de parcelles de terrain sectional de surface identique. Ces locations de terres agricoles ont été verbalisées par un contrat de bail à ferme signé avec les exploitants en date du 26 juin 2014 pour une durée de neuf années. Mr le Maire indique qu'il a été constaté des erreurs sur la dénomination des parcelles dans le bail initial et que l'une des deux parcelles a fait l'objet d'un document d'arpentage. Il y a donc lieu de modifier et de corriger le bail en cours afin de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, décide :

- De modifier le bail à ferme signé avec les exploitants du lot 1 en son article 4 de la façon suivante :

Section - Numéro	Lieu-dit	Contenance	Nature - Classe
C 2133 – lot 1	La Borie	17 090 m <sup>2</sup>	Landes – Classe 01
B 610 – lot 1	La Borie	6 910 m <sup>2</sup>	Landes – Classe 01
	<b>TOTAL</b>	<b>24 000 m<sup>2</sup></b>	

- Autorise Mr le Maire à signer un avenant au bail à ferme signé le 26 juin 2014 afin d'en modifier l'article 4, le reste de ce bail restant inchangé.

**Aménagement de terrains sous la Garenne – déplacement de la canalisation assainissement :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un investisseur souhaite acquérir deux parcelles afin d'aménager plusieurs terrains constructibles à la Garenne. Or les parcelles en question sont actuellement traversées par une canalisation d'assainissement public dont la présence n'a jamais été officialisée par une servitude de passage. Il ajoute que d'après le diagnostic réalisé, la canalisation en question a été percée par des racines à un endroit et devrait être reprise. Afin d'éviter que la canalisation ne se retrouve sous des habitations, ce qui a précédemment posé problème dans le secteur lors d'une intervention, il est préférable de déplacer la canalisation afin de la positionner sous la voirie à aménager. Cette opération permettrait de renouveler la canalisation et de réparer la zone abîmée, tout en permettant un découpage correct des lots du futur investisseur. En accord avec ce dernier, il est donc proposé de partager le coût de ces travaux qui s'élèvent à 23 000 € HT. Après délibération, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 50 % du montant des travaux, d'autoriser le déplacement de la canalisation et de créer une servitude de passage sur le terrain en question.

**Réunion avec les représentants de la Poste :** Monsieur le Maire indique avoir rencontré les représentants de la Poste en présence de plusieurs membres du Conseil. Ils ont évoqué la baisse d'activité du bureau de poste du Monastier-sur-Gazeille depuis 2011 et ont indiqué qu'une diminution du temps d'ouverture sera la principale conséquence de ce changement. A compter du mois de juin 2022, le temps d'ouverture passera de 30 h 30 hebdomadaires à 18 heures 30, la Poste s'étant engagée par convention avec l'Etat à ouvrir ses bureaux au minimum 12 heures hebdomadaires. Les responsables de la Poste ont indiqué que la commune pouvait, si elle le souhaitait, ouvrir une agence postale contre versement d'une indemnité mensuelle d'environ 1200 €, en acceptant d'assurer une partie importante des missions de la Poste et en maintenant ainsi une amplitude horaire beaucoup plus importante. Le Conseil abordera cette question lors de la prochaine séance.

#### Questions diverses :

**Fixation du jour de solidarité pour les agents communaux :** Monsieur le Maire indique que conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite harmonisation du temps de travail, et dans le cadre de la mise en place

des 1607 heures dans toutes les collectivités, il y aura lieu de fixer le jour de solidarité au sein de notre collectivité. Le comité technique du Centre de Gestion sera saisi à cette occasion. Mr le Maire indique par ailleurs que la commune n'ayant mis en place aucun régime spécifique de congés supplémentaires, aucune autre mesure n'est requise pour la mise en conformité des horaires des agents pour le passage aux 1607 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette question sera abordée en février prochain.

**Bilan social 2020 :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan social pour l'année 2020.

**Bilan de la qualité comptable :** Mr le Maire présente les résultats du rapport de qualité comptable rédigé par le conseiller aux décideurs locaux.

**Réfection des ponts de la déviation :** Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental a alerté la commune sur l'état des deux ponts du Verdier de la Moutette. Il présente deux devis à titre indicatif. Compte tenu du montant des travaux, ils devront être réalisés en plusieurs phases.

**Déviations et ralentisseurs :** Mr le Maire présente au Conseil Municipal un avant-projet d'aménagement de l'entrée nord réalisé par INGE43 dans le cadre d'un partenariat sur la revitalisation du centre bourg. De l'avis général, les propositions faites répondent aux différentes problématiques et correspondent aux attentes du Conseil. Mr le Maire indique que le Conseil Départemental souhaite terminer les travaux de voirie sur ce secteur en 2023 et voudrait savoir à quelle échéance la Commune envisage d'engager cette opération. Le Conseil Municipal estime qu'il semble opportun de profiter de l'occasion pour réaliser ce chantier attendu depuis de nombreuses années et prévu dans le cadre du programme pluriannuel. La programmation de cette opération nécessitera toutefois le report d'une année du chantier de restauration de la piscine. Concernant le ralentissement des véhicules, le département n'est pas favorable aux ralentisseurs mais préfère que la pose d'écluses soit envisagée.

**Mise en place du PLUi :** Mr GALLAND souhaite savoir si le Conseil Municipal est favorable à la mise en place d'un nouvel emplacement réservé sur la route de la Borie, sur le côté droit en montant. Il semble opportune de conserver une partie de l'emplacement actuel dans l'éventualité où un aménagement serait réalisé à cet endroit.

**Journée de promotion du Fin Gras du Mézenc le 30 janvier 2022 :** Pour information, cette journée de promotion aura lieu au marché aux bestiaux du Monastier

**Curage des bassins de la station d'épuration :** Mr le Maire rappelle qu'il est prévu de curer les bassins de la station d'épuration, mais indique que la crise COVID va entraîner de nombreuses contraintes et coûts supplémentaires.

**Subventions Département :** Une subvention de 2279 Euros a été obtenue pour les travaux de canalisation de Châteauneuf et 11 820 euros pour les travaux d'assainissement du camping.

**Marché aux bestiaux :** Mme JOURDAN tient à faire part au Conseil des problèmes survenus entre un employé communal et un négociant lors du dernier marché ovins. Le Conseil Municipal estime qu'un tel comportement n'est pas admissible et décide d'exclure le négociant pendant une période d'un mois, en application du règlement intérieur du marché.

#### **Dates diverses :**

**Réunion Sécurité routière en Préfecture le jeudi 2 décembre à 9 heures**

**Réunion Forages de Châteauneuf le 2 décembre à 13 heures 30 en mairie**

**Réunion réseau de chaleur et chaufferie centrale le 2 décembre à 9 heures et 3 décembre à 11 heures en mairie**

**Marché de Noël le dimanche 5 décembre**

**Commission Fleurissement le mardi 7 décembre en mairie**

**Réunion travaux camping le mercredi 10 décembre à 9 h**

**Réunion Voutes de la salle d'exposition le lundi 6 décembre à 9 heures 30**

**Feu de Noël le 24 décembre 2021**

Prochain Conseil Municipal le jeudi 16 décembre 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.